

DECRET N° 2016-346 DU 15 JUIN 2016

modifiant les dispositions de l'article 3 du décret du N° 2016-284 du 03 mai 2016 portant constitution d'une commission de vérification de la régularité des concours directs de recrutement d'agents de l'Etat organisés au titre de l'année 2015.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-284 du 03 mai 2016 portant constitution d'une commission de vérification de la régularité des concours directs de recrutement d'agents de l'Etat organisés au titre de l'année 2015 ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} juin 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 3 du décret n° 2016-284 du 03 mai 2016 portant constitution d'une commission de vérification de la régularité des concours directs de recrutement d'agents de l'Etat organisés au titre de l'année 2015 sont modifiées comme suit :

Article 3 nouveau : La commission est composée comme suit :

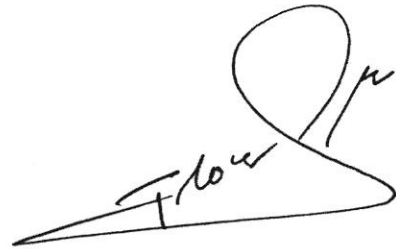
- **Président :** Monsieur Michel D. MAGNIDE, Administrateur civil à la retraite.
- **Vice-Président :** Monsieur Dossa Pierre HOUELAWONOU, Inspecteur Général des Services et Emplois Publics ;
- **1^{er} Rapporteur :** Monsieur Wassi Raïmi IGUE, Inspecteur Général des Services et Emplois Publics à la retraite ;

- **2ème Rapporteur :** Madame Sakinatou BELLO, Professeur de droit public à l'Université de Parakou ;
- **Membres :**
 - Monsieur Urbain Stanislas AMEGBEDJI, Administrateur de projet ;
 - Monsieur Souleymane IBRAHIMA, Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire Général du Gouvernement ;
 - Monsieur William SAGBOHAN, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), ancien Directeur des Examens et Concours ;
 - Monsieur Laurent TOSSOU BOCO, ancien Directeur des Examens et Concours ;
 - Monsieur Mala SANNI, Administrateur civil à la retraite, ancien Inspecteur Général des Affaires Administratives ;
 - Madame Fatoumata BATOKO ZOSSOU, Juriste ;
 - Monsieur David D. VIDEHOUEOU, Inspecteur Général des Services et Emplois Publics à la retraite.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

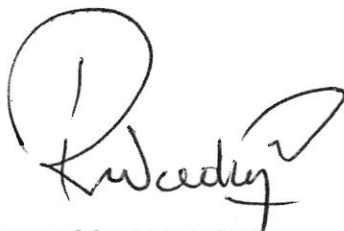
Fait à Cotonou, le 15 juin 2016

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Travail, de la Fonction
 Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEF : 2 MTFPAS : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG 4 JORB 1.-